

## Règles de remboursement des notes de frais Journées Nationales du DES-EDN 2026 DROM-COM

Un lien personnalisé de remboursement vous sera transmis après l'événement avec l'adresse mail de votre inscription.

Vous aurez jusqu'au **lundi 9 février 2026** pour déposer vos justificatifs sur la plateforme. Aucune note de frais ne sera remboursée après cette date.

### Règles pour avoir le droit au remboursement

- En tant qu'interne des DROM-COM, vous pouvez assister aux Journées Nationales du DES-EDN **1 fois au cours de votre internat**.
- Si vous effectuez votre inter-CHU en France métropolitaine, les règles de remboursement simple s'appliqueront.
- Pour toute question, vous pouvez contacter notre service des inscriptions : [jndes@clq-group.com](mailto:jndes@clq-group.com)

### Règles de remboursement de l'hébergement

- Les participants provenant des DROM-COM : **2 nuitées** dans un établissement (hôtel/airbnb/auberge) avec une prise en charge **à hauteur de 100€**, soit 50€ par nuitée (petit-déjeuner et taxe de séjour inclus, frais de bar non compris et non pris en charge)
- Pour les hôtels et les Airbnbs, la facture finale vous sera demandée.
- Pour les logements partagés, vous devrez justifier les noms des personnes avec qui vous aurez partagé votre logement.

### Règles de remboursement du transport

- Pour les voyages en avion, une facture de votre voyage fait office de justificatif.
- Les billets en 1ère classe en avion ne sont pas remboursables.
- Les tickets de métro et parking ne sont pas remboursables
- Pour les voyages en avion, si vous venez d'une destination lointaine, merci de nous transmettre la facture de votre billet.
- Enfin, merci de noter que nous n'accepterons que les justificatifs cités ci-dessus, et que le prix final soit toujours apparent.

## Généralité concernant le remboursement

- Merci de réserver votre logement et vos transports **dès votre inscription**, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Nous attirons votre attention sur la nécessité de **rester dans la sobriété lors de la réservation de ceux-ci**.
- Sans justificatif de vos frais, les remboursements de vos notes de frais ne pourront être effectués.
- Toute falsification de documents ou abus engendrerait un refus de remboursement de l'ensemble de vos notes de frais de la part du comité organisateur.
- La date limite de dépôt de vos notes de frais sur la plateforme dédiée est fixée à 1 mois après la fin de l'événement, soit le lundi **9 février 2026 à 23h59**.

Pour toute question relative aux remboursements, merci de nous écrire sur l'adresse suivante : [jndes@clq-group.com](mailto:jndes@clq-group.com).